Liste de matériel scolaire du CM1

Année scolaire 2017-2018

	Quantité	Dénomination	Vérifier
Matériel à renouveler en cours d'année	4	4 stylos bleus, 4 rouges, 4 verts, 4 noirs.	
	4	Crayons à papier HB n°2	
	1	Flacon de colle rechargeable avec pinceau intégré	
	1	Boîte de crayons cire	
	1	Boîte de feutres	
	10	Feutres fins Velleda	
Outils pour les mathématiques et les arts plastiques	1	Ardoise Velleda + chiffon	
	1	Paire de ciseaux	
	1	Gomme blanche	
	1	Taille-crayons	
	1	Double décimètre	
	1	Équerre	
	1	Compas avec bague (pour insérer un crayon)	
	1	Calculette	
Papeterie	2	Paquets de feuilles mobiles grand format, grands carreaux, 100 feuilles	
	1	Paquet de 50 pochettes plastifiées	
	1	Pochette de feuilles à dessins blanches 180g	
	2	Pochettes avec rabats élastiques	
	1	Rame de papier machine	
	1	Cahier de texte	
	2	Cahiers 24X32 grands carreaux 96 pages avec couverture plastifiée	
	6	Cahiers 21 X 29,7 grands carreaux 96 pages avec couverture plastifiée	
	5	Petits cahiers grands carreaux 96 pages avec couverture	
		plastifiée	

- Rappel : le livret d'évaluations doit être ramené avant la fin de l'année pour être transmis dans le niveau suivant. De même, **certains cahiers doivent suivre au CM1** : histoire, géographie, sciences, éducation civique, récitations et chants, anglais. Merci de les laisser avec l'enseignant.
- □ Il est à prévoir une **tenue de sport adaptée** : une paire de baskets, un short, une casquette et une petite bouteille d'eau qui sera utilisée aussi dans la classe.
- ☐ Prévoir aussi **un vieux t-shirt** pour les arts visuels.
- □ 10 euros pour les fichiers "Tous forts en maths", "Tous forts en français", Edition Bordas, et 5 euros pour l'assurance et adhésion à l'OCCE.
- ☐ Pas de cutter, ni de blanco.
- ☐ Inscrire le nom et le prénom de l'enfant sur chaque effet. Bien étiqueter son matériel.
- Conseil : récupérez le maximum possible de matériel de l'année précédente (pochettes cartonnées, stylos, ciseaux) en bon état et les anciens cahiers pour les utiliser comme cahier d'essai.

Document visé par les représentants de parents de l'école et adopté en Conseil d'école du 19 juin 2017.